

## F062 Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire

Réalisation

<b>Périmètre</b>
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Exigence</b>
Exigence 4 : S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable
<b>Objectifs</b>
L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural, urbain et culturel présent sous différentes formes (historique classé/inscrit, petit patrimoine vernaculaire des communes, sites naturels, parcs et jardins, patrimoine industriel, art contemporain, street art) et les équipements de rayonnement métropolitain comme de proximité afin de faire territoire. Cette valorisation permettra d'adapter et conforter les outils de protection, d'améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie, de permettre aux habitants et usagers de découvrir leur patrimoine pour se l'approprier, de révéler des lieux de destination du territoire dans le cadre d'une structuration de l'offre touristique.
<b>Description de l'action</b>
<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître et identifier le patrimoine par un recensement exhaustif qui pourrait prendre la forme d'un atlas du patrimoine avec une déclinaison numérique de géolocalisation des éléments recensés ;</li> <li>• hiérarchiser les formes de protection : classement ou inscription au titre des monuments historiques, labellisation « Architecture Contemporaine Remarquable », protection au titre des PLU patrimoine remarquable (immeubles, parcs, arbres d'alignement, etc.), ensembles urbains remarquables, espaces naturels protégés pour leur intérêt patrimonial au sens large (témoignage historique, composition architecturale et urbaine, réservoir de biodiversité, etc.) ;</li> <li>• créer des guides et parcours du patrimoine en s'appuyant sur les offices de tourisme et la structuration de l'offre touristique avec des entrées spécifiques : architecture de centres-bourgs, villas et pavillons, street art, balades des coteaux, patrimoine des bords de Seine, patrimoine aéroportuaire, patrimoine gourmand (qui intégrera la cité de la gastronomie), etc.</li> <li>• accompagner les communes sur des actions de protection pro-active comme la création de Secteurs Patrimoniaux Remarquables (compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en remplacement de l'ancienne réglementation sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de valorisation du patrimoine (AVAP) ;</li> <li>• se saisir à terme de l'opportunité de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour intégrer et compléter les protections locales sur le patrimoine identifié en reprenant les protections déjà existantes dans les plans locaux d'urbanisme communaux et en mettant l'accent sur les ensembles urbains cohérents patrimoniaux telles les cité-jardins, le patrimoine industriel, le patrimoine contemporain.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>
Engagement de la réflexion : EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Partenaires</b>
<p>Communes membres dont offices du tourisme, services des archives, services de l'urbanisme, etc.                  Direction régionale des affaires culturelles                  Services départementaux de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne et de l'Essonne                  Région Ile-de-France                  Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne                  Conseils architecture urbanisme environnement du Val-de-Marne et de l'Essonne                  Conseils départementaux du tourisme et du loisirs du Val-de-Marne et de l'Essonne                  Institut Paris Région                  Atelier parisien d'urbanisme</p>

## Temporalité

Moyen terme

## Actions en lien

F008 : Elaboration d'un plan Local d'urbanisme intercommunal

F020 : Renforcement de l'armature des espaces verts du territoire

F033 : Elaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

F056 : Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme

F061 : Structuration d'une offre touristique alternative et populaire